

Comité de projet « Raffines »

Commune de Milhaud

Centre socio-culturel

Lundi 5 novembre 2024, 14h30

Etaient présents :

- Matthieu TUSCH, Melvan
- Lola DURAND, Melvan
- Emma ROMERO, Altereo
- Benjamin PESQUIER, Altereo
- Joseph COULLOMB, Mairie de Milhaud
- Christophe BOURNETON, Mairie de Milhaud
- Michel ANTON, Mairie de Milhaud
- Dominique RIBES, Mairie de Bernis
- Christophe LHERBIEZ, Mairie de Nîmes

→ Introduction

M. Tusch de la société Melvan, porteur du projet, présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023.

Il présente également la société MELVAN.

→ Présentation du projet

Mme Durand de la société Melvan présente le projet de Raffines.

L'objectif du projet de Raffines est la valorisation d'un site dégradé par l'installation d'un site de production d'énergie renouvelable par la technologie photovoltaïque. La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 3,36 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1447 kWh/kWc.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Raffines permettrait de couvrir la consommation d'environ 4 141 personnes.

Le site est une zone naturelle en friche, enclavée entre l'autoroute A9 et la voie de chemin de fer. Le site n'est ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique. Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible. Il s'agit par ailleurs d'un site dégradé car faisant usage de dépôt d'ordures depuis de nombreuses années.

Monsieur Lhierbez questionne sur la qualité de site pollué du terrain. Le site de Raffines subit depuis de nombreuses années des problématiques de dépôts sauvages d'ordures. Il ne

dispose donc pas de la qualité de déchetterie au sens réglementaire du terme. Un nettoyage du site sera nécessaire en amont de la construction du projet.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Numéro	Surface (m ²)
AR	32	1368
AR	12	4388
AR	14	1517
AR	34	3393
AR	10	853
AR	23	1182
AR	25	1164
AR	7	651
AR	9	855
AR	15	2213
AR	29	962
AR	30	642
AR	161	1538
AR	27	2878
AR	31	1129
AR	179	5106
AR	180	2173
AR	13	779
AR	11	75
AR	8	75
AR	26	857
		33723

Le design du projet est présenté ainsi que les différents aménagements et équipements autour du projet (sécurité incendie, pistes internes et externes...).

Le PLU de la commune est présenté. Une procédure de DPMEC est prévue pour faire évoluer le zonage du site.

Le site se situe en PPRi. Cependant les caractéristiques du projet, et notamment la hauteur des équipements, sont compatibles avec son règlement visé.

Les enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque sont présentés, notamment autour de 3 axes :

- La création d'emplois et développement économique local,
- L'autonomie énergétique et développement durable,
- La valorisation de terrains dégradés.

Les impacts potentiels sur l'environnement et le territoire sont présentés. L'état initial du site met en avant l'absence d'enjeu environnementaux rédhibitoires. Mais encore, la nature de terrain dégradé du site, et sa localisation soumise à de fortes nuisances (présence de l'autoroute et de la voie de chemin de fer) permet de mettre en avant des enjeux

environnementaux faibles à modérés sur le site, avant même l'application des mesures d'évitement ou de réduction.

Les coûts prévisionnels du projet sont présentés. Le coût total de développement, de construction et de mise en service du projet de Raffines est estimé à 2,9 millions d'euros.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont présentées. Sur une période d'exploitation de 30 ans, les retombées fiscales pour les collectivités sont estimées à 650 000 euros.

Le raccordement hypothétique du projet est présenté. Le raccordement est projeté à l'heure actuel au tronçon HTA situé à 755 mètres du site.

→ Procédure de DPMECDU

Le cabinet d'urbanisme Altereo accompagne la commune de Milhaud sur la procédure de Déclaration de Projet entraînant Mise en Comptabilité du Document d'Urbanisme (DPMECDU).

Monsieur Pesquier et Mme Romero présentent la procédure et les futures modifications du PLU.

Comité de projet « Raffines »

Lundi 4 novembre 2024

Feuille d'émargement

Nom	Structure	Signature
ROUFRO Emma	ALTEREO	
PESQUIER DENSAMIN	" "	
Joseph Coullomb	Premier Adjoint au Maire	
BOURNETON CHRISTOPHE	MAIRIE DE MILHAUD	
Michel ANTON	Élu municipal Mairie de Milhaud	
Dominique RIBES	Adjointe Urbanisme Bermis	
christophe LHERBIEE	Directeur Transition Ecologique Ville de Nîmes	
Mathieu TUSCIA	Directeur Sud-Bsl	
BURANO koba	Responsable Projets Néwan	



Projet photovoltaïque de Raffines
4 novembre 2024
Milhaud

Melvan est un producteur indépendant français
d'énergies renouvelables, qui développe, finance,
Construit et opère des centrales solaires et éoliennes.

PRÉSENTATION MELVAN



SOMMAIRE

-  **Emargement**
-  **Présentation de Melvan**
-  **Cadre juridique du Comité de Projet**
-  **Présentation du Projet**
-  **Zoom sur la procédure DPMEC avec Altereo**

Emargement



Présentation de Melvan



PRÉSENTATION DE MELVAN



Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.

L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
72, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

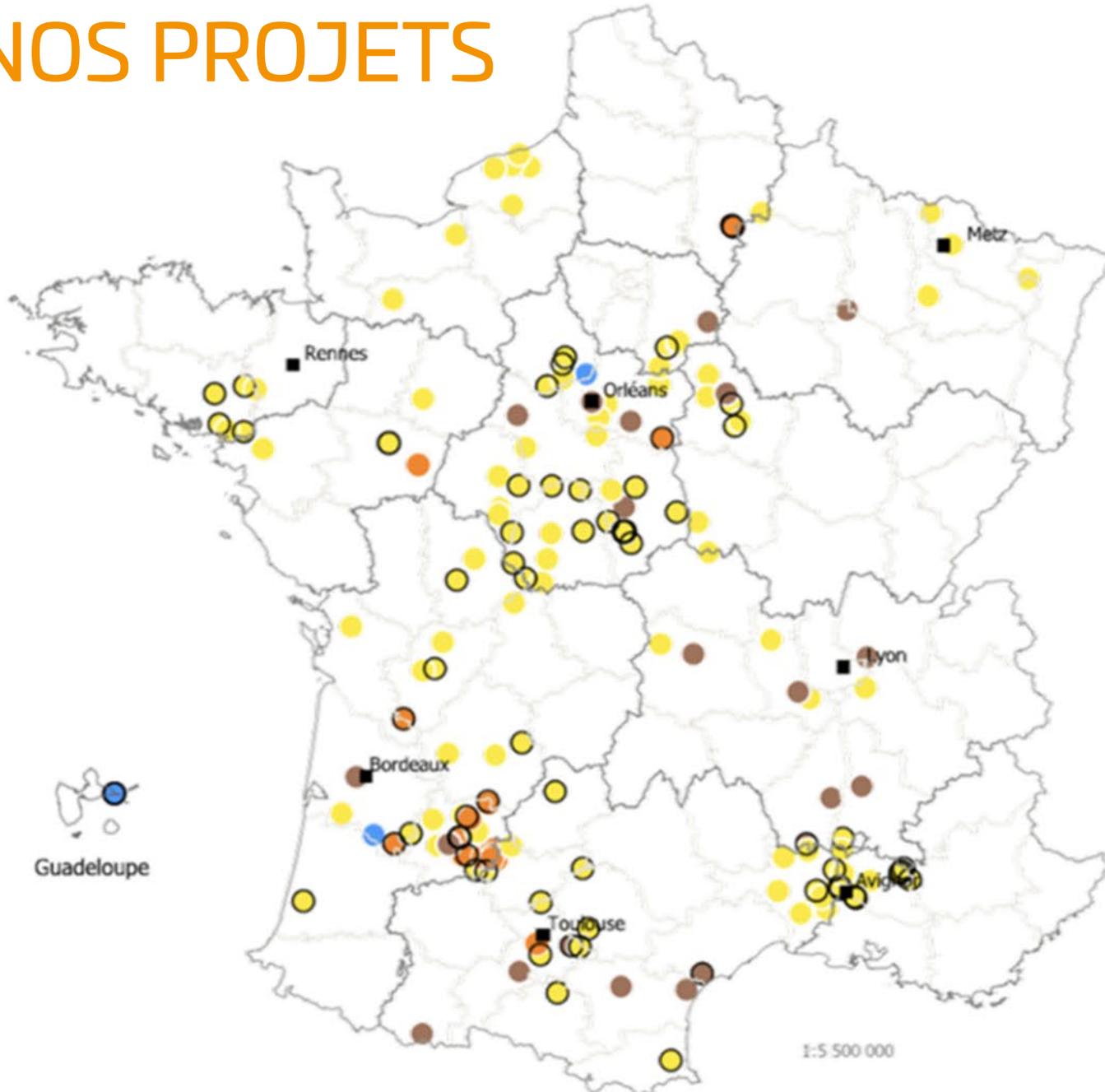
Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen

NOS PROJETS



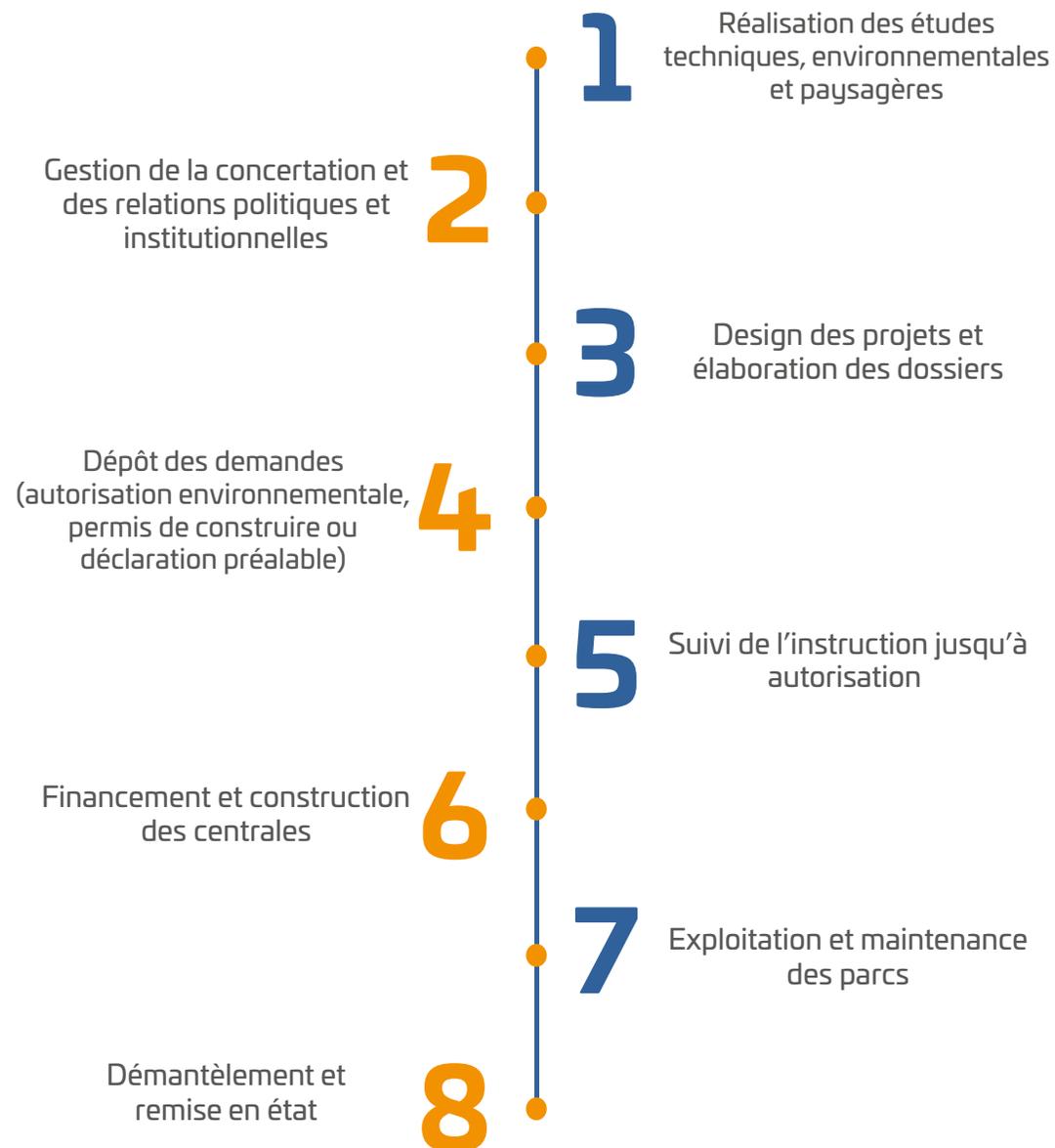
Chiffres clés

- 800 MW en développement
- 100 MW en construction ou exploitation d'ici 2025

NOTRE MÉTIER

Schéma de cycle de vie d'un projet

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert...)



Melvan Energie 1, via
la plateforme Enerfip

Melvan Territoires, via
la plateforme Lumo

Melvan Croissance, via
la plateforme Lumo

Montant levé
9,1 M€

Montant levé
5 M€

Montant levé
3,2 M€ (en cours)

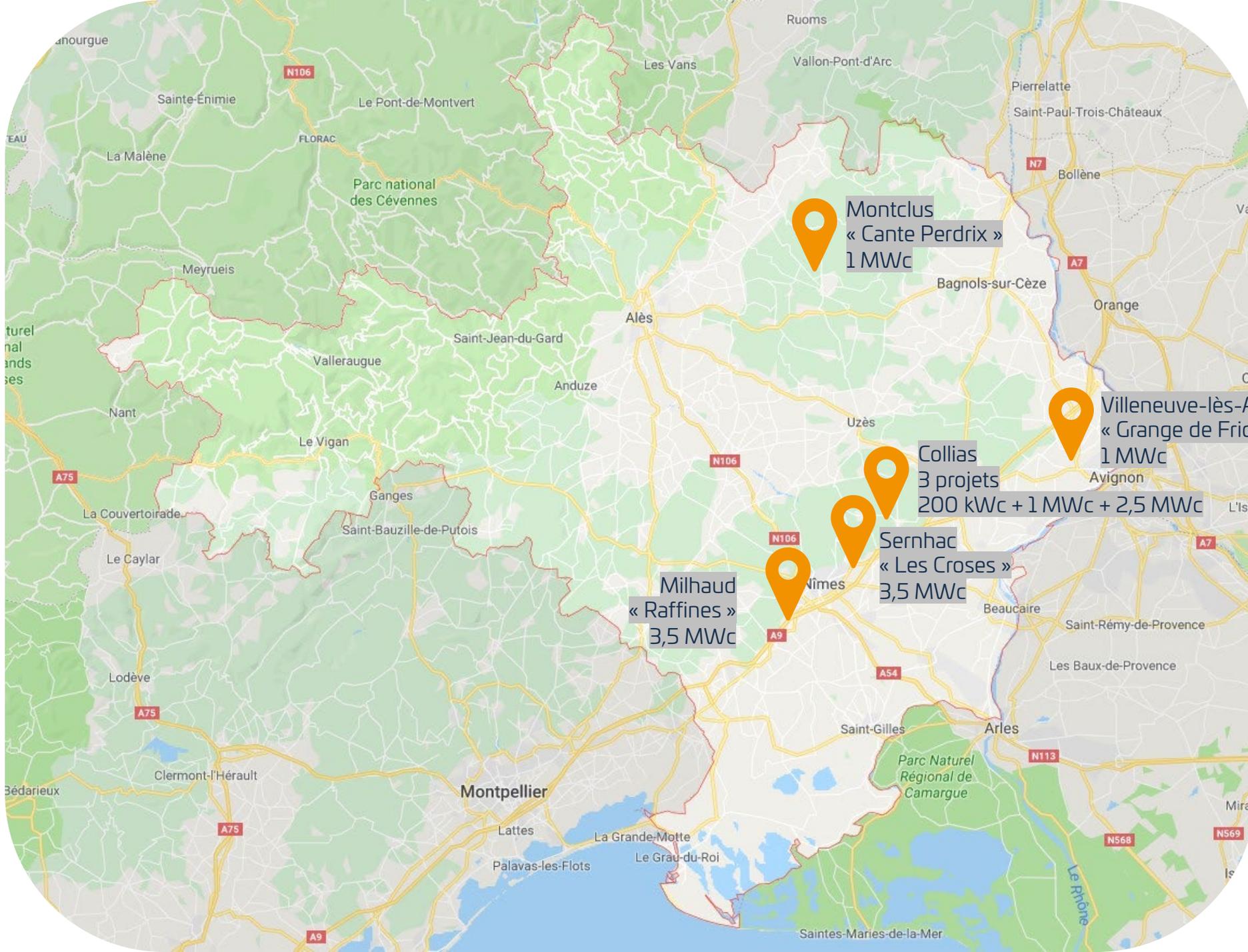
En accord avec ses valeurs, Melvan recourt au financement participatif afin de financer son développement. Son activité de développement est ainsi financée grâce à la participation citoyenne.

Depuis octobre 2021, le groupe Melvan a procédé à sept campagnes d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) auprès des citoyen.es, par l'intermédiaire de ses sociétés Melvan Énergie 1, Melvan Territoires et Melvan Croissance. Ces trois portefeuilles de projets, dont Melvan est l'actionnaire unique, ont vocation à détenir partiellement ou totalement les sociétés projets.

Des milliers de citoyen.es ont ainsi pu participer au financement du développement et de la construction de projets d'énergies renouvelables, tous situés en France. Ainsi, Melvan dispose de ressources financières pour développer et construire un portefeuille de projets agrégant plusieurs centaines de mégawatts tout en intégrant une logique de partage de la valeur avec les citoyen.es.

NOS CAPACITÉS FINANCIÈRES

NOS PROJETS DANS LE GARD



Cadre juridique du comité de projet



CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A- rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet Solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
 - Le préfet ou son représentant,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
 - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné
- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.
 - tout autre partie intéressée

Présentation du projet « Raffines »



Objectifs du projet



L'objectif du projet de Raffines est la **valorisation d'un site dégradé** par l'installation d'un site de **production d'énergie renouvelable** par la technologie photovoltaïque.

La puissance prévisionnelle du projet est estimée à 3,36 MWc.

Son productible prévisionnel est estimé à 1447 kWh/kWc.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Raffines permettrait de couvrir la consommation d'environ 4 141 personnes.

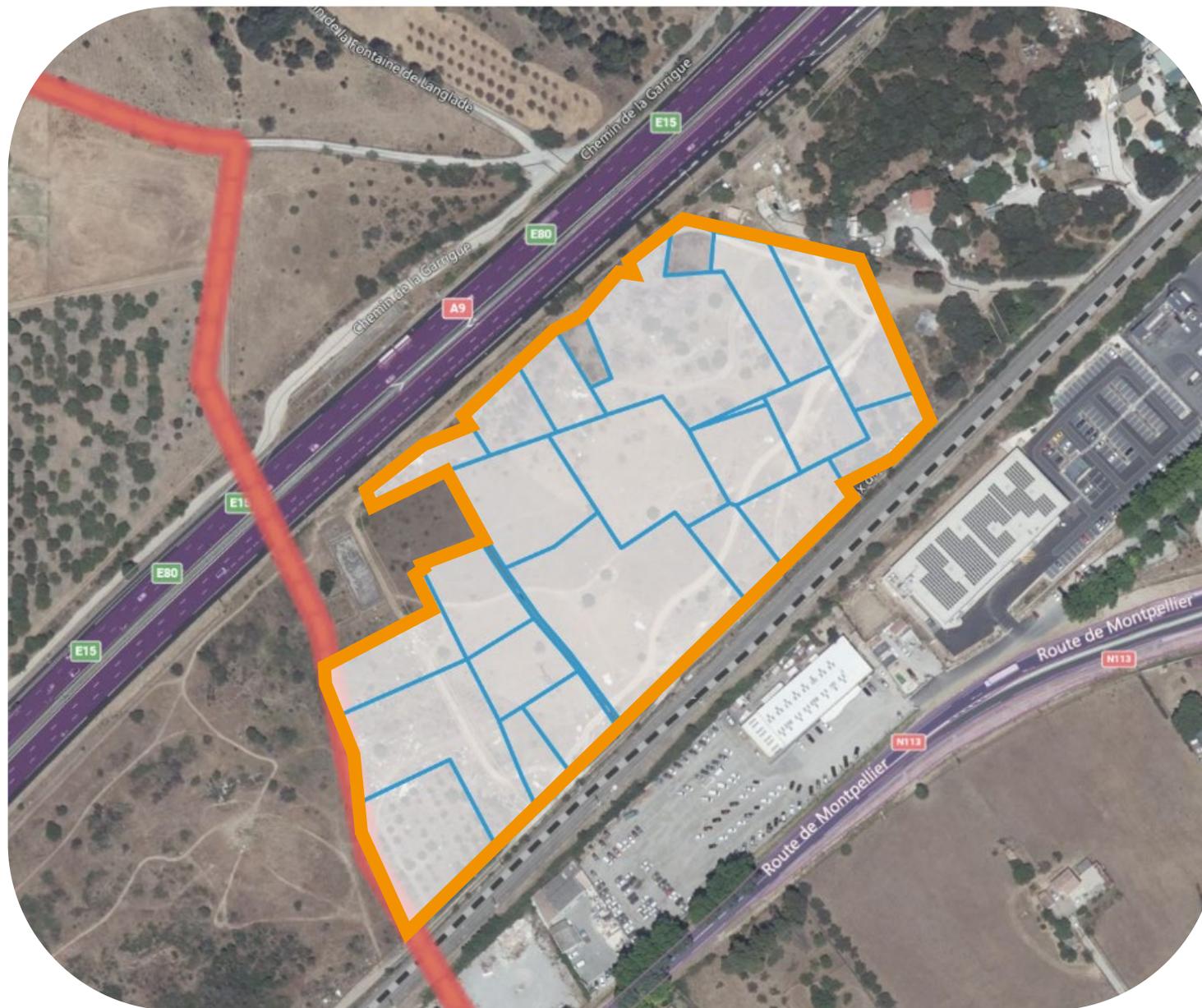
Pourquoi ce site ?

Le site est une zone naturelle en **friche, enclavée** entre l'autoroute A9 et la voie de chemin de fer.

Le site n'est **ni cultivé, ni exploité, n'a aucune valeur économique ou touristique.**

Il n'a aucun usage actuellement et n'est pas constructible.

22 parcelles pour un total de 3,5 ha environ, appartenant à 13 propriétaires privés (7 particuliers, 5 indivisions et 1 coopérative agricole)



Références cadastrales des terrains



Section	Numéro	Surface (m ²)
AR	32	1368
AR	12	4388
AR	14	1517
AR	34	3393
AR	10	853
AR	23	1182
AR	25	1164
AR	7	651
AR	9	855
AR	15	2213
AR	29	962
AR	30	642
AR	161	1538
AR	27	2878
AR	31	1129
AR	179	5106
AR	180	2173
AR	13	779
AR	11	75
AR	8	75
AR	26	857
		33723



Implantation prévisionnelle



	Nb tables	Nb chaînes	Nb panneau	Puissance	Surface projetée tables (m ²)	Surface clôturée (ha)
Centrale	204	204	5508	3,36MWc	14930,76	2,77
Table	1	1	27	16,47kWc		
Chaîne	1	1	27	16,47kWc		
Panneau PV			1	610		

LEGENDE

- Projet**
- Clôture
 - Tableau panneaux PV
 - Poste de livraison (ht max : 3,5 m)
 - Poste de transformation (ht max : 3,5 m)
 - Portail
 - Piste interne stabilisée (4m)
 - Pylône électrique
- SDIS**
- Citerne 120m3
 - Aire d'aspiration (32m²)
 - Débroussaillage (50m)
 - Coupe rase en bordure de piste (10m)
 - Aire de croisement (30m * 6m)
- Foncier**
- Limite cadastrale

Version 01 Coords Lambert 9

Nom du projet
Raffines

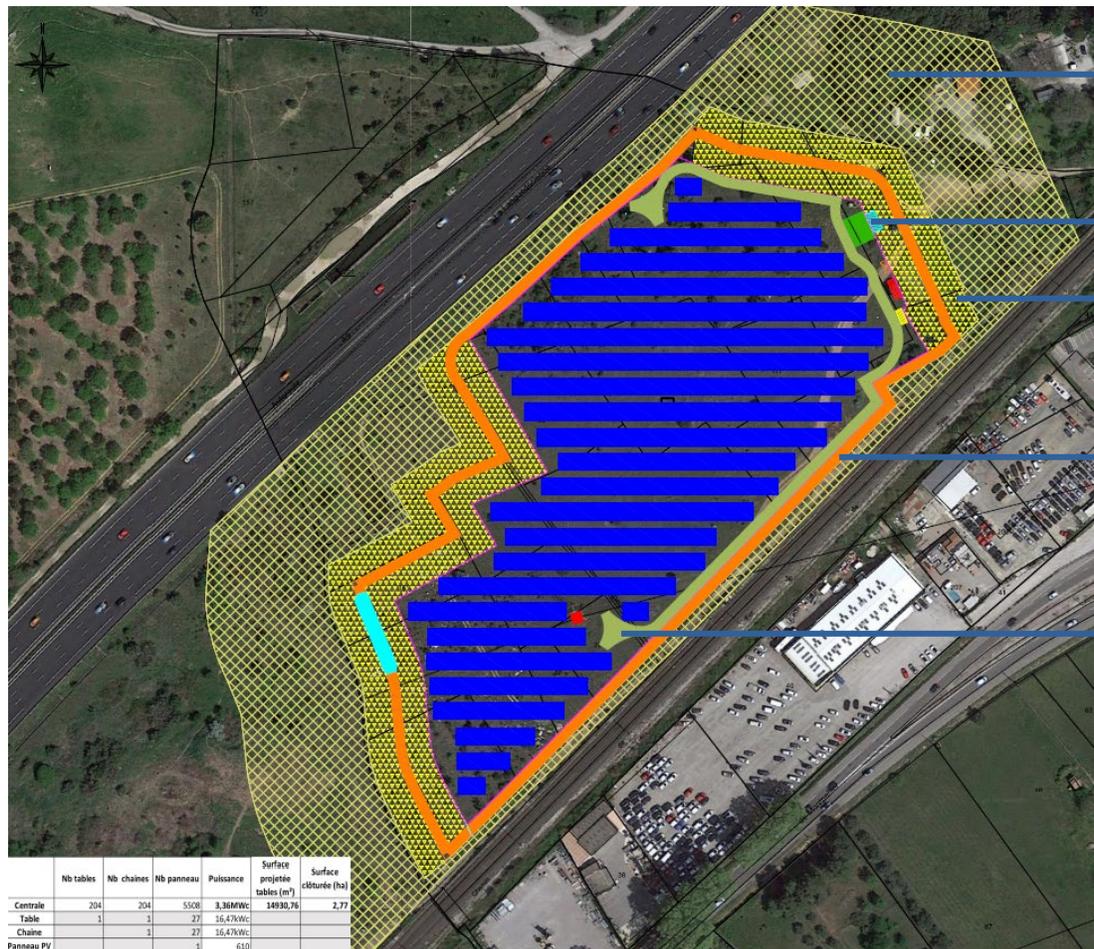
Nom de la Commune
Milhàud (30)

Nom du dessin
Plan d'implantation - V2

Date: 04/11/24 Auteur : AM Echelle: 1 : 1 Format: A3

Melvan
120 Rue Jean-Marie
Tjibaou
84 000 Avignon

Aménagement et équipements autour du projet



Bande 50m OLD

Citerne 120m³ défense incendie

Coupe rase 20m défense incendie

Piste externe (défense incendie + accès au bassin SPTF)

Piste interne (maintenance et défense incendie)

	Nb tables	Nb chaînes	Nb panneau	Puissance	Surface projetée tables (m ²)	Surface clôture (ha)
Centrale	204	204	5508	3,36MWc	14930,76	2,77
Table	1	1	27	16,47kWc		
Chaîne	1	1	27	16,47kWc		
Panneau PV			1	610		

Urbanisme

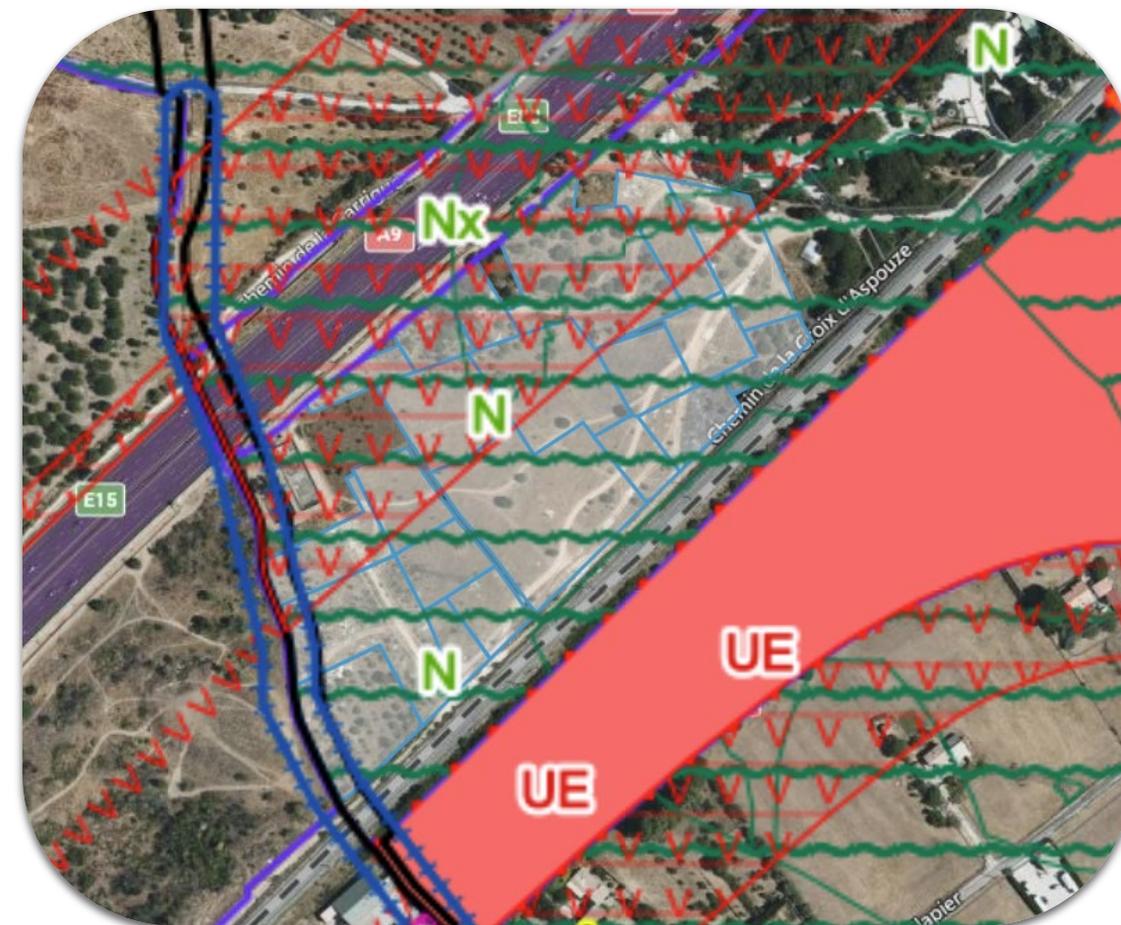
PLU en zone N

Les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, **sont autorisées**.

Les centrales photovoltaïques sont considérées, par jurisprudence, comme des équipements collectifs nécessaires aux services publics

Toutefois, dans le cadre du cahier des charges de la CRE, une DPMEC sera mise en place pour faire évoluer le zonage des parcelles en **Npv** afin de permettre une compatibilité avec les exigences de l'Etat (CRE).

Le SCoT du Sud Gard autorise l'implantation des centrales PV sur les friches.



MILHAUD

(Département du Gard)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc DESCLOUX, Maire,

OBJET : ETUDE DU PROJET DE LA CREATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA STE MELVAN AU LIEU-DIT LES RAFFINES

DÉLIBÉRATION du **CONSEIL MUNICIPAL**
du **29 JANVIER 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE

Article 1^{er} : De donner un avis favorable à l'étude du projet de la création d'un parc solaire photovoltaïque sur ces terrains.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire pour signer les documents afférents au projet et notamment relatifs à la déclaration de projet pour mise en conformité du PLU.

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire de Milhaud

Jean-Luc DESCLOUX



Le secrétaire de séance

Frédéric ZANONE

Le cahier des charges de la CRE



Cas 1

Zone urbaine (U ou AU)

Cas 2

Zone Naturelle portant mention d'un projet photovoltaïque (Npv, Apv) sous conditions (pas de zone humide, pas de défrichement, compatible avec l'activité agricole)

DPMEC prochainement lancée (passage en Npv)

Cas 2 bis

Jachère agricole ou activité d'élevage
Si avis favorable CDPENAF

Cas 3

Site à moindre enjeu foncier : site pollué ou friche industrielle, ancienne carrière, *ancien aérodrome*, délaissé fluvial, portuaire, routier...

Risques naturels



Commune de Milhaud 2/2

Zonage réglementaire

F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort	M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort	R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort	R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré	R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré	
Limite communale	



La commune est concernée par un **PPRI approuvé**

Les parcelles du projet sont concernées par ce PPRI :
Aléas modéré et fort (M-NU / R-NU)

Le règlement du PPRI précise que dans ces zonages :

- « L'implantation d'**unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque** prenant la forme de champs de capteurs (appelées fermes ou champs photovoltaïques) **est admise sous réserve** :
- que le projet se situe à plus de 100m comptés à partir du pied des digues
 - que la sous-face des panneaux soit située au-dessus de la cote de la PHE
 - que la solidité de l'ancrage des poteaux soit garantie pour résister au débit et à la vitesse de la crue de référence et à l'arrivée d'éventuels embâcles.

Sont admis à ce titre les bâtiments techniques nécessaires au fonctionnement de ces unités sous réserve du calage des planchers à la cote de la PHE+30cm. »

Enjeux socio-économiques autour du parc photovoltaïque

Création d'emplois et développement économique local

Emplois directs et indirects, pour la construction et la maintenance

Recettes fiscales pour les collectivités locales

Autonomie énergétique et développement durable

Réduction de la dépendance énergétique

Contribution aux objectifs climatiques

Valorisation de terrains dégradés
(dépôts sauvages d'ordures)

Pas d'impact sur les terrains constructibles ou agricoles

Nettoyage d'un site pollué et entretien pendant 30 ans



Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et le territoire

Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitats	Aucun habitat patrimonial inventorié			
Zones humides	Les zones humides représentent 0,02 ha.			
Flore	Vipérine d'Italie (<i>Echium italicum</i>)	-	Modéré	Modéré
Insectes	Ascalaphon du Midi (<i>Deleproctophylla dusmeti</i>)	-	Modéré	Modéré
	Caloptène occitan (<i>Calliptamus wattenwylanus</i>)	-	Modéré	Modéré
	Zygène des garrigues (<i>Zygaena erythrus</i>)	-	Modéré	Modéré
Amphibiens	Aucune espèce patrimoniale inventoriée			
Reptiles	Couleuvre à échelons (<i>Zamenis scalaris</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
Oiseaux	Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN3, DO1	Modéré	Faible
	Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	PN3	Modéré	Faible
Mammifères	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	PN2, DH2 DH4	Très fort	Fort
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	PN2, DH2, DH4	Fort	Modéré
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN2, DH2, DH4	Fort	Modéré

Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN2, DH2 DH4	Très fort	Modéré
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	PN2, DH2 DH4	Fort	Modéré
	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	PN2, DH4	Fort	Modéré
	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	PN2, DH4	Modéré	Modéré
	Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	PN2, DH4	Fort	Faible
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	PN2, DH2 DH4	Modéré	Faible
	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	PN2, DH4	Modéré	Faible
	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	PN2, DH4	Fort	Faible
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	PN2, DH4	Modéré	Faible



Synthèse des enjeux écologiques du site – source : Artifex (VNEI)

Friches :

- Habitat de reproduction de la Cisticole des joncs et du Seps strié ;
- Habitats de chasse de chiroptères patrimoniaux, dont la Pipistrelle pygmée, la Noctule de Leisler, le Vespère de Savi et le Grand Rhinolophe

Arbustes, haies et jardins :
Habitat de reproduction du Chardonneret élégant, de la Fauvette mélanocéphale, du Serin cini et du Verdier d'Europe

-  Site d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Enjeux écologiques

-  Exceptionnel
-  Très fort
-  Fort
-  Modéré
-  Faible

Flore

Espèce patrimoniale non protégée

-  Vipérine d'Italie - 1 individu

Zones humides

-  Zones humides
-  Cours d'eau

Éléments fonctionnels

Chiroptères

-  Gîtes anthropiques

Arbres gîtes potentiels

-  Potentialité faible
-  Potentialité modérée
-  Potentialité forte

-  Axes de déplacement à enjeu fort (dont Murin de Capaccini)

Reptiles

Éléments fonctionnels

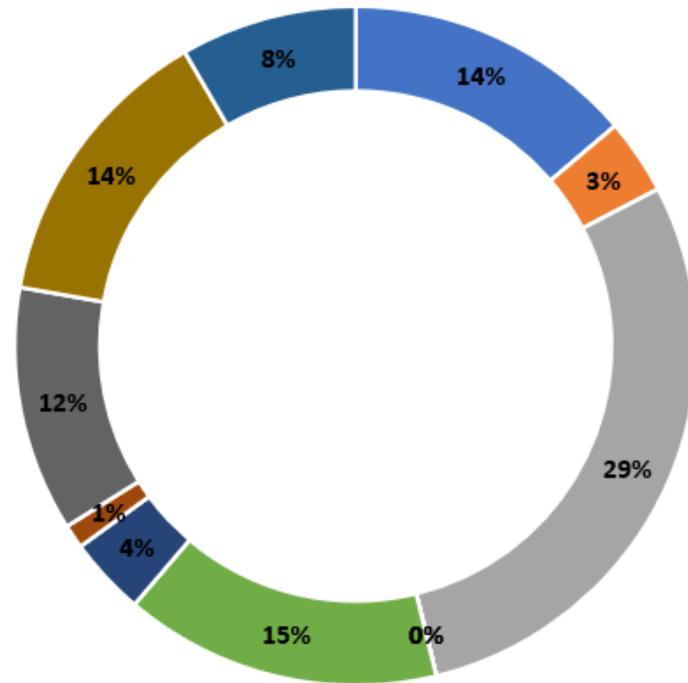
-  Gîte à reptiles (tas de déchets)

Coûts prévisionnels du projet



Total coût :

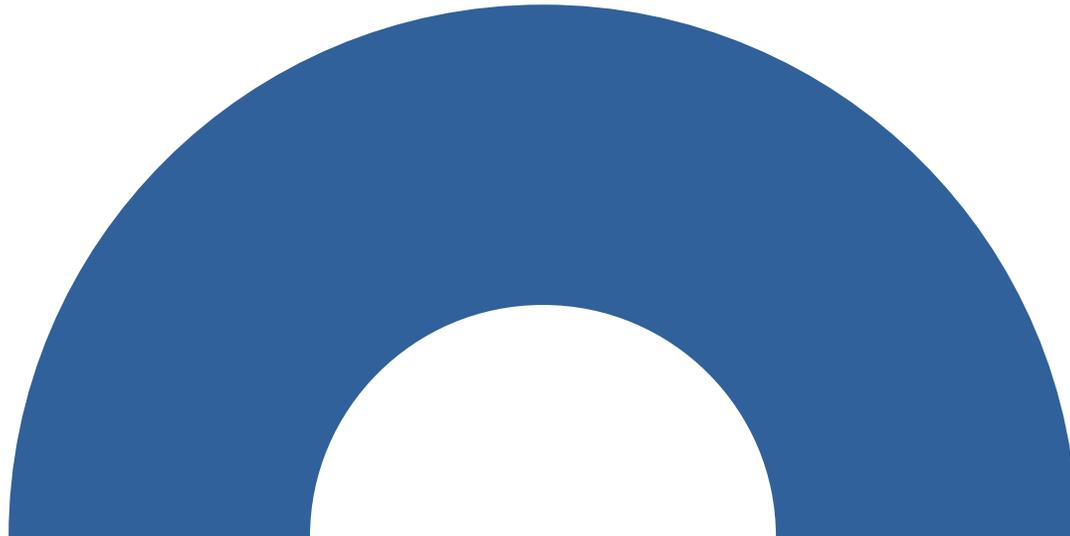
2,9 M€



- MODULES
- ONDULEURS
- ELECTRICITÉ
- STOCKAGE
- AMÉNAGEMENTS & VRD
- STRUCTURES ET FONDATIONS
- AUTRES TRAVAUX
- ALÉAS & ASSURANCES
- RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES
- HONORAIRES MELVAN & AMO
- DIVERS

Recettes fiscales estimées

	Département	Commune	EPCI
/an	6 000	4 500	10 500
Total	185 000	147 000	316 000



Soit total/an
21 200

Soit
total/exploitation
650 000

Raccordement envisagé



CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

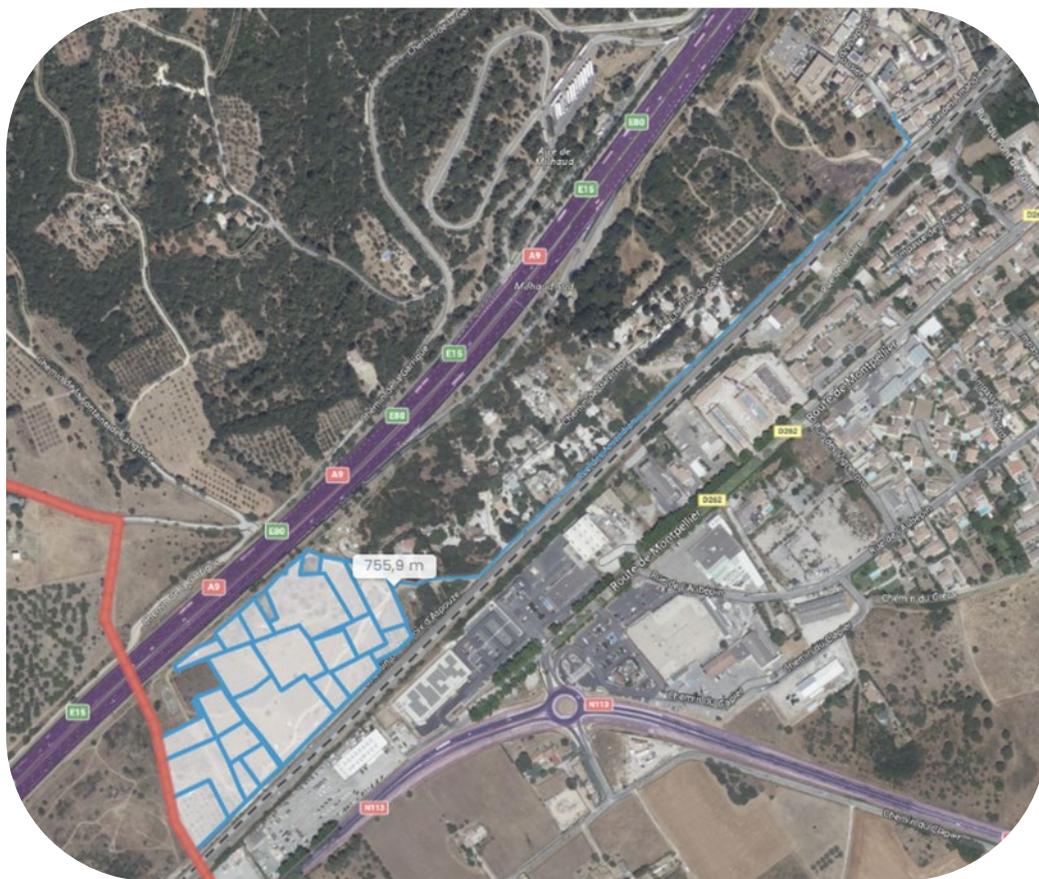
① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	5.3 MW
<small>Cette capacité est : disponible sur le réseau public de distribution réseau public de transport. Cette capacité est : disponible sur le réseau public de distribution réseau public de transport.</small>	
Puissance cumulée des transformateurs existants	190.0 MW
Nombre de transformateurs existants	3.0
Tension aval	20.0
Tension amont	227.0

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente	7.5 MW
① Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	13.0 MW
② Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	215.8 MW

Mis à jour le 13/09/2024

Poste source St Cesaire



Caractéristiques du projet



3,36 MWc

Puissance installée sur la zone mise à disposition



1447

kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance



4 862 MWh/an

Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité



~ 4 140 personnes

Production équivalente à la consommation électrique spécifique



1 800 tonnes de CO2/an

Estimation rejets de CO2 évités



Durée d'activité de la centrale : 30 ans

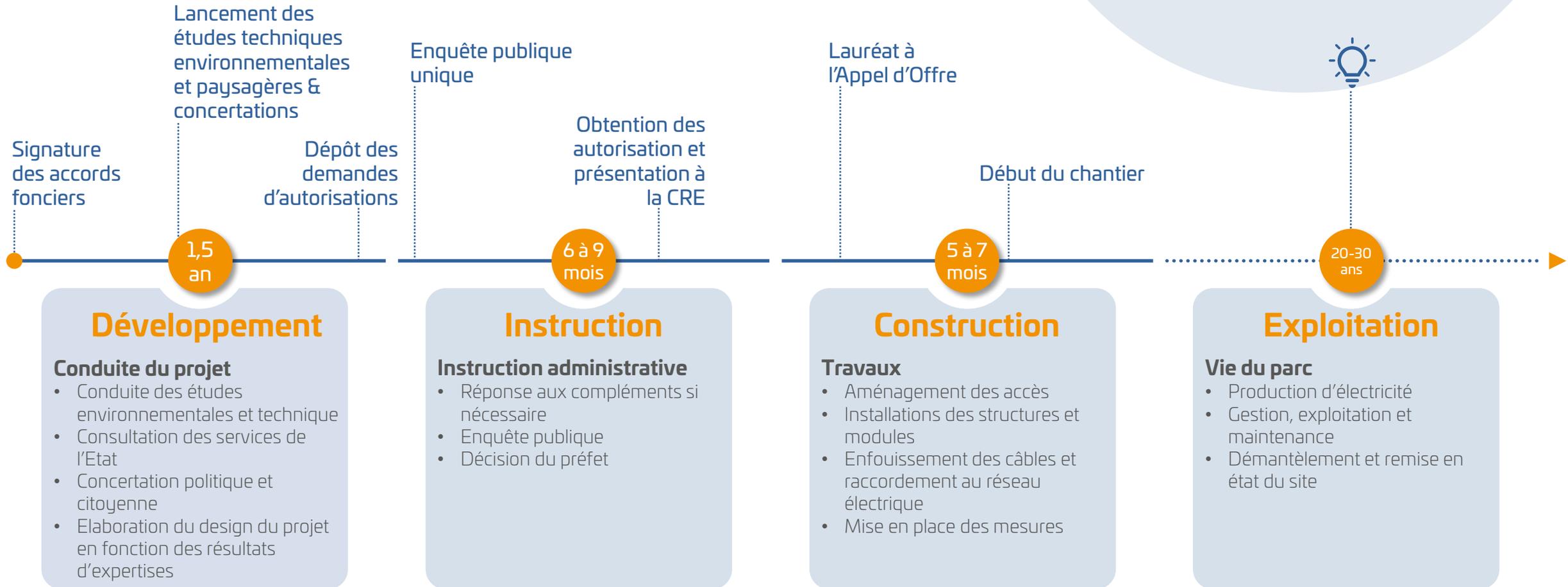


Date de mise en service prévisionnelle de la centrale. :
2026



1,7 ans
Temps de retour énergétique de la centrale

Planning envisagé





Lola DURAND
Responsable Projets

l.durand@melvan.eu
06 42 73 16 42

Direction Territoriale Sud Est

120, rue Jean Marie Tjibaou

84000 Avignon

☎ 04 90 89 95 77

avignon@melvan.eu

PRÉSENTATION MELVAN



www.melvan.eu

